



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-048

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 23
- Présents : 16
- Votants : 19

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 03 octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

**POUVOIRS :** Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

**EXCUSE(S) :**

**ABSENTS :** Mme CASTANO Adeline – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. MAY Abdelkrim.

**AVIS SUR LA DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE : SUEZ RV CENTRE-EST**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, par courrier du 09 juillet 2019, complété le 22 mars 2024, la société SUEZ RV CENTRE-EST a transmis à l'inspection des installations classées, un dossier de demande d'institution de servitudes d'utilité publique concernant le site de Torcy, sis Route du Bois Morey.

En vertu des articles L.515-12 et R.515-31-1 à R.515-31-7 du Code de l'Environnement, précisant la procédure d'instauration des servitudes d'utilité publique sur les terrains pollués par l'exploitation d'une installation classée et sur les emprises des sites de stockage de déchets, l'inspection des installations classées a préparé, sur la base de ce dossier, un projet d'arrêté préfectoral de servitudes d'utilité publique.

Ce projet est soumis à la consultation des propriétaires des parcelles concernées et du Conseil Municipal de la commune d'implantation.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** le dossier de demande d'institution de servitudes d'utilité publique transmis par la société SUEZ RV CENTRE EST ;

**Vu** le projet d'arrêté préfectoral ;

**Considérant** la nécessité de consulter le Conseil Municipal de la commune d'implantation ;

**Entendu** le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **REND UN AVIS FAVORABLE** sur le projet d'arrêté préfectoral concernant la demande d'institution de servitudes d'utilité publique présentée par la société SUEZ RV CENTRE EST.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

**Certifié exécutoire pour avoir**

**été reçu à la sous-Préfecture**

le .....18 OCT. 2024.....

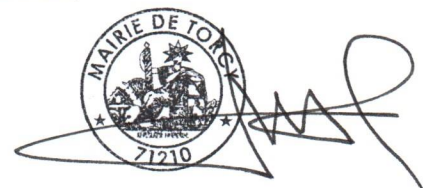
et publié, affiché ou

notifié le ..18 OCT. 2024.....

Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**M. Philippe PIGEAU**